

AGENCE STAS

CONDITIONS GENERALES

Assurance :

Notre assurance R.C. est limitée aux dommages occasionnés par notre personnel ou notre matériel. En aucun cas, nous ne pouvons être tenus responsables des accidents dont la cause volontaire ou fortuite n'incombe ni à notre personnel, ni à notre matériel.

Paielement :

La facture est payable comptant - net sans escompte - à 30 jours prenant cours à la date de facturation sauf pour la location des châteaux gonflables et des tentes, la facture nous sera payée à l'enlèvement du matériel. Aucun dédommagement ne pourra nous être réclamé pour une non-utilisation du matériel mis en location.

Les factures impayées à leur échéance sont productrices d'un intérêt de 15% l'an et ce, de plein droit et sans mise en demeure, majorées d'une indemnité forfaitaire de 10% avec un minimum de 12,40 Euros.

Litiges :

En cas de contestation. seuls les tribunaux de Verviers (Justice de Paix du 1er canton de Verviers et Tribunal de Commerce) seront compétents. Toute réclamation doit être exprimée par écrit endéans les 8 jours de la réception de la facture.

Offre de prix :

Nos offres de prix sont toujours sans engagement, aussi longtemps qu'un accord définitif entre les deux parties ne soit atteint.

Taxes :

Toutes taxes et TVA sont toujours à charge de l'acheteur ou du mandataire.

CONDITIONS PARTICULIERES : LOCATION TENTES DE RECEPTION

TRANSPORT ET MONTAGE

Le transport, le montage et le démontage sont assurés obligatoirement par les services de AGENCE STAS SPRL.

DESCRIPTION DU MATERIEL

Lors de la livraison, un responsable doit être présent de manière à recevoir les instructions d'utilisation des tentes.

L'emplacement réservé pour le montage de la tente doit être propre et libre de tout objet. Il sera facile d'accès pour un véhicule.

SURVEILLANCE

La surveillance est assurée en permanence par le loueur.

En cas de vent important, le client doit surveiller l'arrimage de la tente, les bâches et les tirettes doivent être complètement fermées.

Durant les périodes d'inactivité (nuit, fin de la réception, ...) la tente doit être complètement fermée, ne pas laisser des tâches ouvertes et flottantes – important en cas de vent.

RESPONSABILITE - DEGATS

Le matériel loué est sous l'entière responsabilité du client, il doit être utilisé dans de bonnes conditions et suivant les instructions reçues par AGENCE STAS SPRL. Les dégâts causés aux bâches ou à la structure sont à charge du loueur.

En cas de vol ou de destruction de notre matériel, le client s'engage à prendre à sa charge tous les frais de remise en état du matériel. Les bâches salies seront nettoyées aux frais du locataire.

AUTORISATIONS ET TAXES

Le client doit avoir obtenu les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes avant le montage de la tente.

Le client supporte également les différentes taxes et est responsable de la signalisation de la tente.

INTERDICTION

Toutes applications (autocollants, affiches, calicots,...) sont formellement interdites. Il est interdit de faire la moindre modification à la structure de la tente ou aux fixations.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Le client doit prévoir une alimentation électrique (bipolaire + terre 16A) pour l'éclairage. La consommation électrique est à charge du locataire.

POUR AGENCE STAS SPRL

LE LOUEUR
Lu et approuvé

CONDITIONS PARTICULIERES : LOCATION DES CHATEAUX GONFLABLES

SURVEILLANCE

Le client doit assurer à ses frais la surveillance des enfants, leur nombre doit être limité et il doit faire respecter les interdictions suivantes :

Pas de chaussures, pas de nourriture, pas de boissons, pas de cigarettes, pas d'objets coupants, pas de lunettes, également pas d'application d'autocollants, d'affiches ou de calicots. Pendant les périodes d'inactivité, le château gonflable doit être dégonflé et replié.

CONDITIONS CLIMATIQUES

En cas de vent, le client doit arrimer le château gonflable à l'aide des oeillets prévus à cet effet. En cas de vent important, la structure doit obligatoirement être dégonflée.

En cas de pluie, le château gonflable doit être replié et entreposé dans un endroit sec. Il est interdit de laisser pleuvoir sur le matelas car il se remplit d'eau et devient inutilisable.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Le client doit prévoir une alimentation électrique (bipolaire + terre 16A). La consommation électrique est à charge du locataire.

RESPONSABILITE — DEGATS

Le matériel loué est sous l'entière responsabilité du client, il doit être utilisé dans de bonnes conditions et suivant les instructions reçues par AGENCE STAS SPRL.

Les dégâts causés à notre matériel sont à charge du loueur.

En cas de vol ou de destruction, le client s'engage à prendre à sa charge tous les frais de remise en état du matériel.

Les assurances sont sous la responsabilité du locataire.

Agence Stas SPRL décline toute responsabilité en cas d'accidents et d'incidents : blessures entre les enfants, lunettes cassées,

AUTORISATIONS ET TAXES

Agence Stas SPRL est couverte en responsabilité civile pour les dégâts causés lors du montage et démontage de notre matériel.

Le client doit avoir obtenu les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes avant la mise en place de notre château gonflable. Le client supporte également les différentes taxes.

RECEPTION DU MATERIEL

Lors de la livraison, un responsable doit être présent afin de recevoir les explications de montage et de démontage de la structure gonflable.

ENLEVEMENT DU MATERIEL

Lors de l'enlèvement, un responsable doit être présent de manière à constater contradictoirement l'état du château gonflable.

TRANSPORT

Le transport du matériel est assuré obligatoirement par nos services.

POUR AGENCE STAS SPRL

LE LOUEUR
Lu et approuvé